



L'Université va généraliser les examens anonymes

Formation

Cette mesure, qui vise à neutraliser les biais culturels et de genre, entrera en vigueur au semestre de printemps.

L'Université de Genève va généraliser dans toutes les facultés l'anonymisation des examens écrits, a-t-elle annoncé hier via son média institutionnel. Et ce, dès le semestre de printemps.

Cette mesure vise à neutraliser les biais culturels et de genre au moment de corriger les copies, que l'étudiant ou l'étudiante se prénomme Mahmoud, Paul ou Françoise... «C'est essentiel pour garantir un jugement objectif et impartial», est-il souligné dans le «Journal de l'UNIGE». Le projet vise donc à améliorer l'égalité des chances.

Une expérience pilote menée à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation s'est avérée convaincante. L'anonymisation des copies par l'usage du numéro d'immatriculation est appa-

rué comme la plus simple et la moins coûteuse.

Une mesure fonctionnelle

Les étudiants ont jugé le niveau d'anonymisation suffisant, tandis que les professeurs ont qualifié la procédure de fonctionnelle, même si elle leur a parfois demandé d'aménager leurs modalités de contrôle des présences.

Des développements informatiques sont encore nécessaires pour généraliser la mesure. En outre, les modes d'évaluation non anonymisables, tels les examens oraux, ne disparaîtront pas.

«C'est essentiel pour garantir un jugement objectif et impartial.»

«Journal de l'UNIGE»

Les enseignants pourront choisir leur mode d'évaluation mais devront se soumettre à l'anonymisa-

tion en fonction du format choisi.

La volonté d'aboutir à cette procédure vient d'une motion votée en 2017 par l'Assemblée de l'Université, qui regroupe des représentants de tous les corps de l'institution. Le projet pilote, lui, a toutefois pris du retard en raison de la pandémie.

Projet de loi socialiste

L'Université n'avait de toute façon pas le choix puisque le Grand Conseil, de son côté, a voté le 14 octobre dernier un projet de loi socialiste imposant cette anonymisation dès la rentrée prochaine.

Les opposants au projet de loi ont dénoncé, en vain, un contrôle renforcé sur l'Université. Et une remise en cause de l'intégrité des enseignants, que l'on présumerait discriminants. Il vaut mieux être conscient des biais de correction, mais ils interviennent aussi à l'insu de tout correcteur ou toute correctrice, selon l'Université de Genève.

L'anonymisation des examens existe déjà dans d'autres universités suisses. **Rachad Armanios**